

Comment vous inscrire?

Pour vous inscrire il suffit de nous transmettre par courrier ou voie électronique, votre demande d'inscription, remplie et signée par un décisionnaire (responsable de service, responsable de formation). Si vous confiez votre budget formation à un organisme gestionnaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dès la commande pour éviter toute erreur de facturation.

Documents contractuels – employeur

Erhardt+Leimer fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue et un contrat de formation tel que prévu par la loi. Un exemplaire doit être retourné à Erhardt+Leimer signé et portant les cachets commerciaux du client et du financeur. Un programme détaillé de l'action de formation objet de la convention est jointe au dossier. Après la formation, une copie de la liste d'émargement sera transmise au service formation du client. La facture est envoyée au client et à l'organisme OPCO en fonction de l'article 4 de la convention.

Documents contractuels – stagiaire

Le stagiaire doit posséder avant son inscription définitive :

- Un programme détaillé de l'action de formation objet de la convention comportant le nom du formateur et son titre.
- Les horaires de stage
- Les procédures de validation des acquis de la formation
- Le règlement intérieur applicable aux stagiaires
- Le stagiaire recevra une attestation de fin de stage mentionnant la validation des acquis au terme de sa formation.

Le prix des cours

Le prix du stage correspond au prix indiqué dans la convention en fonction des conditions de

participation décrite dans l'article 1. Dans le cas d'une formation chez le client, les frais de voyage, de séjour et d'hébergement du formateur sont indiqués dans l'article 3 de la convention et sont à ajouter au prix des cours. Dans le cas d'une formation chez Erhardt+Leimer, les frais de transport, de séjour et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris dans le prix des cours. Les prix des cours indiqués s'entendent net, en EURO et hors TVA et s'élèvent à 1320 hors taxe par jour de 8h 00 de formation .

Nos conditions de paiement

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société Erhardt+Leimer France SARL 30 jours après réception de facture.

Règlement par un OPCA/OPCO

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA/OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription.
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Dans le cas de non prise en charge des frais de stages par l'organisme gérant le budget ou les fonds de formation, les conditions de vente s'appliquent à l'entreprise et celle-ci s'engage à régler les factures.

Les horaires et durée des stages

Pour les cours chez le client, l'heure de début de stage et la durée journalière sont fixés d'un commun accord selon les possibilités des participants et du formateur. Pour les formations chez Erhardt+Leimer, le stage débute à 9h 00 et se termine à 18h 00.

Annulation et abandon

Nous portons le plus grand soin à la préparation matérielle et la planification des stages. Par conséquent, nous vous demandons de limiter les annulations aux seuls cas de force majeure. Nous vous offrons la possibilité de reporter un stage en cas d'empêchement et vous invitons à contacter votre correspondant pour trouver une autre date. En cas d'abandon en cours de stage, le prix de la session sera facturable en plein droit et intégralement. Toute demande de report ou d'annulation devra nous parvenir au moins 15 jours avant la date prévue du stage, sinon un montant équivalent à 80% du prix du cours vous sera facturé.

Repas du midi

Si les cours ont lieu chez le client, les participants prendront leur repas comme leur employeur le prévoit lors des formations.

Si les cours ont lieu chez Erhardt+Leimer à Mulhouse, les repas sont généralement pris en commun dans un des restaurants à proximité.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents

Les participants aux formations sont tenus de respecter dans les locaux d'Erhardt+Leimer les prescriptions de sécurité qui leurs seront communiquées en début de stage. Pour les manipulations sur le site de production, le formateur recevra les consignes de sécurité contenues dans le plan de prévention du client et suivra les impératifs de production avant toute manipulation. Le formateur et les participants devront être équipés de vêtements de travail adaptés aux consignes de sécurité, exemple, chaussures de sécurité, bleu de travail, lunettes de protection, ... pour pouvoir pénétrer sur le lieu de production du bénéficiaire.

Pré-requis

Les formations étant dispensés en français, les stagiaires doivent maîtriser la langue française orale et écrite. Pour chaque stage, des pré-requis spécifiques sont précisés dans la convention et dans le programme de stage. Ils conditionnent l'atteinte des objectifs du stage.

Formation continue

Toutes nos formations faisant l'objet d'une convention sont imputables au titre de la formation continue. Vu l'article R-921-5 du code du travail, nous sommes enregistrés sous le numéro **42 68 01710 68**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le bénéficiaire dispose d'un délai de 15 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

Litiges

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention.

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Mulhouse sera seul compétent pour régler le litige.